

La Révolte

n°114

« Le seul moyen d'affronter un monde sans liberté, est de devenir si absolument libre qu'on fasse de sa propre existence un acte de révolte. » **Albert Camus**

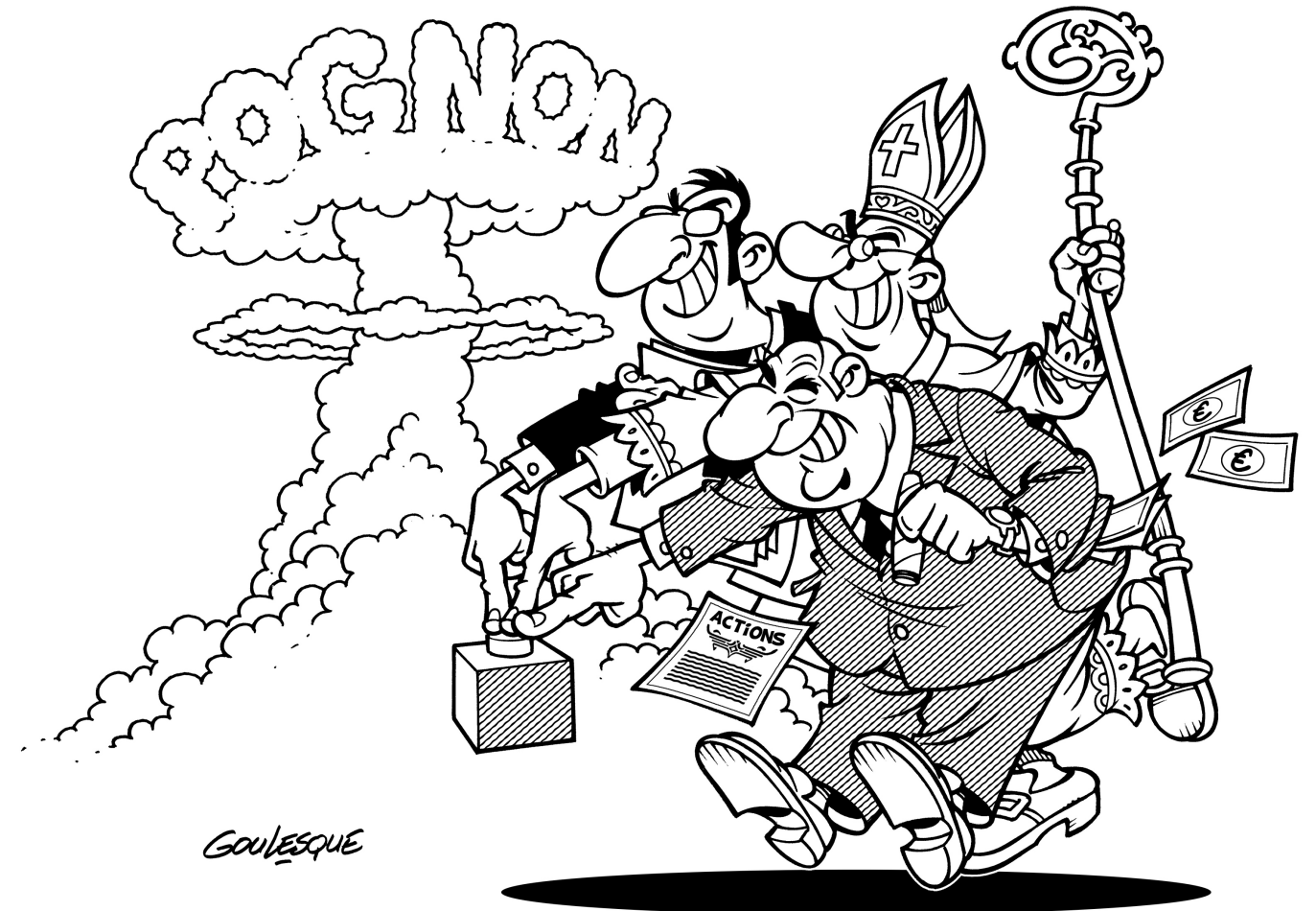
Juillet - Août 2025

Edito

Alors que la France consacre déjà 2,7 % de son PIB à la Défense, les derniers accords de l'OTAN, signés ce mois de juin¹, prévoient d'augmenter ces dépenses à 5 % du PIB. Déjà en 2023, il était prévu que l'engagement croissant de la France dans l'OTAN atteindrait 833 M€ en 2030 alors qu'il était de 203 M€ en 2022². A l'heure où les dirigeants politiques nous expliquent qu'il est indispensable de trouver le moyen de faire 40 milliards d'économie, on ne comprend pas bien comment la quasi totalité de la classe politique et de l'intelligentsia médiatique nous présente une telle dépense supplémentaire comme une évidente nécessité. Si l'on se fit aux chiffres de 2024, cela veut dire qu'au lieu de dépenser 68 milliards d'euros pour la défense, le gouvernement devrait en dépenser 145 milliards, soit davantage que ce qu'il rembourse de la dette (140 M).

C'est que les hauts fonctionnaires ont déjà creusé des pistes. Le Haut commissariat à la stratégie et au plan, si cher à notre premier ministre, a publié un rapport en mai dernier, qui s'intitule : « Comment financer le réarmement et nos autres priorités d'ici à 2030 ? »³ Et les solutions ne sont pas innovantes, bien sûr : « Quatre principaux leviers existent pour financer le réarmement. Premièrement, la maîtrise des dépenses publiques, qui impliquerait des réductions inédites dans d'autres domaines, notamment les prestations sociales ou la fonction publique. Deuxièmement, une hausse majeure des prélèvements obligatoires qui aurait des effets néfastes sur l'activité. Troisièmement, une croissance du taux d'emploi, ambitieuse et difficile à court terme. Enfin, le recours à un financement européen » La guerre va une nouvelle fois servir d'excuse pour revenir sur nos acquis sociaux et nous faire accepter un modèle libéral d'autant plus affirmer. Elle va également conforter les discours nationalistes paranoïaques et les partis d'extrême droite qui les portent.

Dans ce contexte, le pacifisme est la seule voie rationnelle et raisonnable. Plutôt que de hurler avec les loups, il convient de rappeler des choses simples : la guerre ce sont les pauvres qui la font au profit des riches ; la guerre c'est le moment où les sociétés tombent dans la ruine tandis que les marchands de canons prospèrent ; la guerre se traduit toujours par le renforcement des Etats et la restrictions des libertés. Et surtout : la guerre c'est une logique propre aux Etats car la violence est au fondement de leur existence et cela se traduit toujours par l'horreur, les meurtres et les viols. On parle des horreurs de Gaza mais personne n'explique qu'en 2018, le gouvernement Israélien a autorisé le financement du Hamas par le Qatar dans l'espoir d'un affrontement qui ruinerait toute possibilité de paix négociée... et que le Hamas avait parfaitement connaissance de cette stratégie puisqu'elle était publique. On parle du danger iranien et l'on se rappelle tout à coup qu'il



s'agit d'un régime autocratique mais qu'a-t-on fait pour soutenir le mouvement des femmes et le mouvement révolutionnaire du peuple iranien ces trois dernières années ? La guerre en Ukraine est symptomatique de cette analyse de la réalité qui se place du point de vue des Etats. On parle de financer les uns, de fournir des armes mais jamais de soutenir les 500 000 déserteurs Russes et les 50 000 déserteurs Ukrainiens. « Civis pacem para bellum » est la devise des Etats, une devise qui a mené à deux guerres mondiales. Il nous faut répondre, civis pacem, para pacem... et abolissons les Etats.

1 « Les membres de l'Otan se sont mis d'accord pour porter leurs dépenses militaires à 5 % de leur PIB d'ici 2035 », Zone militaire Opex360.com ,par Laurent Lagneau, 25 juin 2025.

2 LA PARTICIPATION DE LA FRANCE A L'OTAN : UNE CONTRIBUTION CROISSANTE - Juillet 2023, Cour des comptes, le 16 juin 2023.

3<https://www.strategie-plan.gouv.fr/publications/comment-financer-le-rearmement-et-nos-autres-priorites-dici-2030>

IMPACTS NÉFASTES GLOBAUX, NUISANCES SUR LES POPULATIONS ET L'ENVIRONNEMENT, COÛT GLOBAL FLOU AVEC PLUSIEURS CENTAINES DE MILLIONS D'EUROS D'ARGENT PUBLIC INJECTES...Ce projet n'est pas acceptable pour les populations. D'autres solutions pérennes et respectueuses sont possibles pour les territoires.

L'association "PYRENEES BIEN COMMUN" demande donc aux pouvoirs publics et à SNCF RESEAU de ne pas poursuivre ce projet.

L'enquête publique devant débiter fin 2025 malgré les nombreuses zones d'ombre qui persistent (excepté les nuisances, le coût démentiel d'argent public, l'aggravation du réchauffement planétaire...), il est urgent d'agir!

Nous demandons :

- l'abandon définitif de ce projet,
- le développement d'une réelle politique de mobilités voyageurs dans les territoires

Pétition !

L'association Pyrénées Bien Commun, qui réunit les comités Aspe, Oloron et Pau des habitants contre le projet de corridor ferroviaire international entre Bordeaux et Saragosse vient de publier une pétition que l'on peut signer en ligne et dont voici le texte :

NON AU CORRIDOR FERROVIAIRE DE FRET INTENSIF PAR LE PAU-CANFRANC!

Destinataire(s) : Philippe Tabarot, ministre chargé des Transports / Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

Le projet actuel de réouverture de la ligne ferroviaire PAU-CANFRANC traversant les territoires de Pau, Oloron Ste Marie et la Vallée d'Aspe, porté par Mr Rousset, Président de la Région Nouvelle Aquitaine, SNCF Réseau et la Communauté d'Aragon, s'avère beaucoup plus vaste qu'une simple ligne transfrontalière voyageurs et fret régional. SNCF Réseau parle d'Autoroute ferroviaire comme opportunité de relier PLAZA ZARA-GOZA en Espagne (plus grande plateforme multimodale d'Europe avec plus de 13 millions de m2) au reste du continent.

CNT-AIT, 22 rue pasteur - cnt-ait-pau.fr

Chaque voix compte, agissons toutes et tous ensemble :
En signant cette pétition dès maintenant et en la partageant avec votre entourage et vos réseaux. Un grand grand merci à vous!

La pétition et les signatures (avec les informations que vous fournissez) seront remises au Commissaire Enquêteur par l’association PBC, afin d’être prises en compte dans le cadre de l’enquête publique, à partir de fin 2025.

Pourquoi faut-il agir maintenant ?

Notre collectif rassemble des citoyennes et citoyens de 3 comités PAU, OLORON STE MARIE, VALLEE D'ASPE, qui ont choisi de réagir pour défendre des territoires menacés par ce projet "de corridor ferroviaire" qui viendrait encourager les flux inter-continentaux intensifs de marchandises sans absorber le trafic routier dans les zones concernées. Des citoyennes et citoyens qui veulent réagir légitimement face aux risques et nuisances d'un tel projet, et au manque de pertinence de tels investissements d'argent public dans un contexte de graves coupes budgétaires pour les communs de société.

Cette nouvelle voie de fret intensif viendrait s’ajouter aux autres, et soutiendrait seulement le trafic exponentiel des échanges internationaux, reliant les ports espagnols - aux concessions chinoises - de Valence (Sagunto), Bilbao, Barcelone..., via la plate-forme PLAZA ZARAGOZA (la plus grande d’Europe avec 13.117.977 m2) où des multinationales sont implantées massivement...(cf <https://www.plazalogistica.com/>)
Ce projet n’est donc pas acceptable en l’état pour les populations concernées.

De nombreuses zones d’ombres existent toujours :

- Le coût du chantier n’est pas chiffré : s’agit-il de plusieurs centaines de millions d’euros d’argent des contribuables, ou plus ? des investissements publics massifs dédiés à terme à des intérêts privés...pour la construction certes mais ensuite ? nous n’avons pas de certitudes quant au soutien financier pour l’exploitation car la rentabilité n’est pas clairement démontrée...

- Les retombées économiques pour le département et les communes traversées ne sont ni chiffrées, ni quantifiées de façon sérieuse. La pertinence économique pour les territoires à moyen et long termes n’est pas démontrée. A contrario, notre doute est réel quant aux impacts positifs sur les activités locales et territoriales, ainsi qu’agricoles, car s’il s’avère que cette voie pourrait transporter les produits du MERCOSUR...

- Les impacts environnementaux sont minimisés dans leur globalité : le bilan écologique ne prend en considération que d’hypothétiques bénéfices sans tenir compte des

Las 6 de la suiza, comunicado

Les six membres du syndicat, connus sous le nom de « Les Six de La Suisse », risquent une peine d'emprisonnement immédiate après avoir été condamnés à trois ans et demi de prison pour leur participation à une action syndicale à Gijón en 2016. La sentence, prononcée par le Tribunal Pénal 1 de Gijón et ratifiée par la Cour Suprême en 2024, les déclare coupables d'un crime continu de coercition grave et d'un autre contre l'administration de la justice, dérivé des manifestations devant la Pastelería La Suisse. Cette affaire, loin d’être un simple conflit de travail, place les limites de la liberté d’association et du droit de manifester au centre du débat.

L'origine des événements remonte à 2016, lorsqu'une pâtissière a signalé à la Confédération nationale du travail (CNT) des conditions de travail précaires qui mettaient sa grossesse en danger, en plus d'un cas présumé de harcèlement sexuel. La CNT a tenté de négocier avec l'homme d'affaires, mais compte tenu de son refus de dialoguer, le syndicat a organisé des rassemblements devant l'establishment pour rendre la situation visible et faire pression pour une solution. Ces manifestations, auxquelles ont participé les six condamnés —cinq femmes et un homme, dont un couple avec un enfant mineur—, ont été interprétées par l'homme d'affaires comme une attaque directe contre son entreprise, ce qui l'a amené à les dénoncer. Selon la décision du tribunal, les mobilisations ont conduit à la fermeture de la pâtisserieun fait que la Cour suprême a examiné le résultat d’une «campagne de harcèlement» et de «pratiques coercitives» qui ont outrepassé le droit à la liberté d’expression et à l’action syndicale.

Cette décision a généré une vague d’indignation parmi les syndicats, les mouvements sociaux et les partis de gauche, car elle criminalise le droit de manifester et la défense des droits du travail. Les condamnés, parmi lesquels un vétérinaire, un artiste, un travailleur social, un employé de l'hôtellerie, un travailleur des transports et un enseignant, ont défendu leurs actions comme un exercice légitime de solidarité et de lutte syndicale.

Malgré une demande de grâce soutenue par 22 organisations syndicales et le gouvernement des Asturies, l'emprisonnement a été ordonné sans attendre la résolution de cette demande. Le conseil municipal de Gijón, où les événements se sont produits, n'a pas soutenu la grâce due au veto des partis de droite, tandis que la vice-présidente du gouvernement, Yolanda Díaz, a promis d'intercéder dans cette affaire. Cependant, le juge Lino Rubio Mayo a refusé de suspendre l'exécution de la peine, accélérant ainsi son emprisonnement. Dans le même temps, les femmes condamnées ont porté leur cas devant la Cour européenne des droits de l’homme, après avoir échoué à faire accepter leur appel par la Cour constitutionnelle.

Ta révolte sur notre blog : <http://comitedelarevolte64.over-blog.com>

conséquences néfastes du projet dans son ensemble.

- Les nuisances subies par les populations sont sous-évaluées et jamais explicitement énoncées : bruit, poussières, trajets allongés, déplacements complexifiés, dégradation paysagère et du cadre de vie, immobilier des riverains impacté, attractivité touristique affectée...

Dans ces conditions, nous nous opposons à la réalisation d’un tel chantier pour les raisons suivantes :

- cette voie intercontinentale de fret va participer à accroître les échanges internationaux et leurs conséquences néfastes sur le climat.

- la réouverture va impacter gravement des espèces et des milieux protégés, défigurer et confisquer un territoire qui est un bien commun offert à tous.

- le projet ne prévoit aucune interdiction du passage des poids-lourds par la RN 134 et n’est pas en mesure de le remplacer. Aucune date butoir n’est envisagée pour stopper le trafic camions au profit du ferroviaire. Il ne s’agit que d’ajouter un flux à un autre : double peine assurée pour les riverains et habitants.
- le passage de 50 trains par jour (dont 14 la nuit), sur lesquels transiteront notamment des matières dangereuses, dans une vallée encaissée et à proximité de larges zones d’habitations est un danger inacceptable et une nuisance disproportionnée au vu des retombées quasi-nulles pour les territoires traversés.

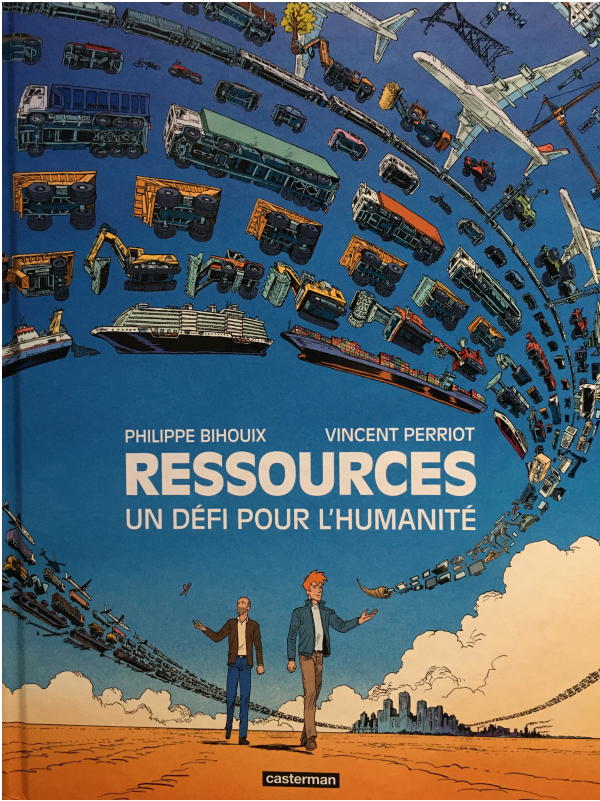
La ligne ferroviaire intercontinentale passant par le tracé « Pau-Canfranc » telle qu’elle est prévue, va dégrader définitivement notre environnement et avoir des conséquences dramatiques pour de nombreux foyers sans pour autant apporter des contreparties aux populations et aux territoires traversés. C’est pourquoi nous demandons à l’État de refuser l’autorisation de ce chantier au nom de "l’intérêt public", aux porteurs de projet dont SNCF Réseau de se concentrer sur l’entretien, la rénovation et l’exploitation des infrastructures existantes adaptées au fret, pour la plupart sous-exploitées, et de soutenir une véritable politique de maillage du transport voyageurs dans les territoires et les lignes secondaires.

Ce projet est-il une aubaine pour : les territoires traversés et leur population? La baisse voire l’arrêt du trafic de camions ? la multimodalité voyageurs et habitants ? le développement et la pérennisation des économies locales recherchées aujourd’hui face à la crise mondiale et climatique? L’environnement, la biodiversité et la préservation de la nature ? Il n’en est rien. Alors NON MERCI !

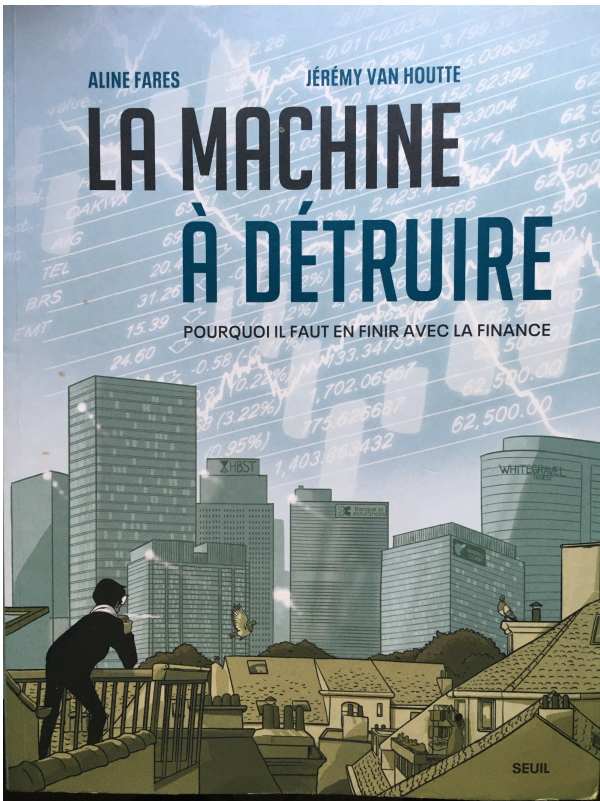
Lien : <https://agir.greenvoice.fr/petitions/non-au-corridor-ferroviaire-de-fret-intensif-par-le-pau-canfranc>

Le cas des « Six de Suisse » remet non seulement en cause la réponse judiciaire aux protestations syndicales, mais reflète également la tendance favorable aux intérêts des entreprises au détriment des droits des travailleurs. Les mobilisations de soutien, qui se sont intensifiées depuis la ratification de l’arrêt par la Cour suprême, ont fait de cet épisode un symbole de résistance pour beaucoup, mais aussi un rappel des risques encourus par ceux qui élèvent la voix contre les injustices du travail. Alors que les portes des prisons s’ouvrent pour ces six personnes, leur lutte continue de résonner, non seulement dans les rues de Gijón, mais dans tout le pays, comme un appel à protéger le droit à l’action collective.

à lire cet été :



De Philippe Bihouix et Vincent Perriot
édition : Casterman



D’Aline Fares et Jérémy Van Houtte
édition : Seuil

